L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 27 OCTOBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 27 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, —bottes, souliers et brodequins.

Par G. de Feriet, au No 85 rue du Canal,—continuation de la vente de M. Malochée.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 35 de la rue de Chartres — bottes souliers et brodequins; un bel assortiment d'habillements.

SPECTACLES.

Mardi, 27 octobre 1874.

ACADÉMIE.—La Tentation or Led Astray, avec les Lingard.

GLOBE.—Les Brigands avec toute la troupe Worrell.

L'opinion de M. Field.

M. Field a fait publier dans le *Republican* et le *Times*, une consultation en deux colonnes pour établir que ni la Première ni la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans ne sont compétentes pour naturaliser les étrangers.

Toute l'argumentation de M. Field repose sur la juridiction limitée accordée à ces deux cours par la Constitution de la Louisiane et sur la condition exigée par la 3me section de la loi de 1802, qu'une juridiction sous la loi commune pour qu'une cour puisse naturaliser des étrangers. M. Field semble ignorer entièrement les autres sections de la loi de 1802 qui accordent le droit de naturaliser à toutes les cours *de District* d'Etat, sans aucune condition de juridiction.

Comme il n'avait rien à répondre à cet argument si puissamment exposé dans la consultation du juge Voorhies, il le passe sous silence et se tire de la difficulté par une escobarderie en disant : "je maintiens que c'est la seule disposition de la loi qui définisse le caractère et la juridiction des cours investies par la loi du Congrès du pouvoir de naturaliser des étrangers;" ce qui n'est nullement la question, puisqu'aucune définition n'est exigée pour les cours de district et de circuit, investies de ce pouvoir, à raison de leur seul titre. Cela est si vrai que M. Field ne peut pas citer un seul cas de contestation s'appliquant à des cours autres que les cours de comté ou de marine.

Mais au point de vue même restreint où s'est placé M. Field en ne considérant que la question de juridiction, M. Voorhies a démontré péremptoirement que la Seconde Cour avait une juridiction *at common law* fort étendue; mais cette juridiction n'est pas générale, objecte M. Field. Et où prend-il qu'elle doive être générale? La section citée porte simplement, "*having common law jurisdiction*;" le mot générale ne s'y trouve pas.

Or, le résumé des lois du Congrès sur la matière, donné par le juge Voorhies, prouve clairement que l'esprit du législateur a été de faciliter et de favoriser la naturalisation puisque la dernière loi a en pour objet d'étendre le droit de naturaliser à des cours auxquelles on le contestait.

La loi doit être interprétée dans le sens libéral qui l'a inspirée, et il ne peut être permis d'ajouter au texte de la loi, comme le fait M. Field, un mot qui ne s'y trouve pas. Car, si on le faisait on priverait presque toutes les cours d'Etat du droit de naturaliser. Quand il s'agit de priver les individus d'un droit, il faut invoquer un texte clair et précis et non une interprétation capricieuse et équivoque.

M. Field, qui a été toute sa vie un simple avocat criminel, n'acquerra pas de droits au titre de jurisconsulte par la pauvre consultation dont il a eu tant de peine à accoucher pour satisfaire aux désirs de la clique Kellogg, Packard, Beckwith et cie.

Son argumentation est pitoyable, et son omission à traiter le point principal indique une intention évidente d'éluder la difficulté.

L'opinion de M. Field mise en regard des opinions consciencieuses de plusieurs des avocats les plus éminents de notre barreau, ne nous semble nullement obligatoire pour M. Wright, et elle ne dégagera pas ce fonctionnaire, ni son supérieur Kellogg, de la grave responsabilité qui résulterait de toute tentative de leur part d'empêcher de voter plusieurs milliers de citoyens naturalisés, dont un grand nombre ont déjà exercé ce droit à plusieurs reprises. Ces citoyens ont été enregistrés et ils ont un droit incontestable à voter. Quiconque s'opposera à la réception de leurs votes devra être arrêté et poursuivi criminellement conformément aux lois du Congrès et de l'Etat.

Une réponse à M. Field.

L'honorable Albert Voorhies nous communique la réponse suivante qu'il fait à la consultation de M. Field :

Après avoir cité la section 3 de la loi du Congrès du 14 mars 1802, M. Field dit : "Je maintiens que c'est la seule disposition de loi qui définisse le caractère et la juridiction des cours investies du pouvoir, par la loi du Congrès, de naturaliser les étrangers."

C'est oublier entièrement la section 1 de cette loi qui énumère les diverses cours d'Etat, de territoire et fédérales, auxquelles est conféré le pouvoir de naturaliser.

Mais passons.

M. Field oublie encore d'autres dispositions congressionnelles sur le sujet.

1o. La section 2 définit le caractère de ces cours, savoir: "a la cour de district du district ou le dit étranger arrivera, ou à quelqu'autre cour *of record* des Etats-Unis, ou de l'un des districts territoriaux ou bien d'un *Etat particulier*.

2o. La loi du Congrès du 22 mars 1816 définit dans la section 1 la cour simplement comme une cour *of record*, sans autre qualification.

3o. Puis vient la loi du Congrès du mai 26, 1824 avec la disposition significative : "Section 2. Qu'aucuns certificats de citoyenneté ou de naturalisation précédemment obtenus d'aucune cour *of record*, dans les Etats-Unis, ne seront considérés comme invalides, par suite d'une omission à se conformer aux prescriptions de la première section de la loi intitulée, etc....."

La condition de "juridiction sous la loi commune" ne se trouve que dans la troisième loi "*enabling act*" de 1802, qui étend les pouvoirs de naturalisation à certaines autres cours que celles énumérées dans la section 1. Dans les autres sections de cette loi aussi bien que dans les lois postérieures du Congrès, les cours ayant le pouvoir de naturaliser, sont caractérisées uniquement comme cours *of record*, malgré ce qu'en dit M. Field. Pour des raisons trop évidentes, toutes les cours de district et de circuit sont cours *of record*, tandis que d'autres cours locales et inférieures peuvent être ou ne pas être cours *of record*.

ALBERT VOORHIES.

LES RADICAUX A TERREBONNE.—La dépêche suivante dont nous avons reçu une copie sous enveloppe, indique que les radicaux se remuent dans les paroisses Terrebonne et Lafourche.

Terrebonne, 26 octobre 1874.

J. B. PACKARD,
Chairman Ex-Com. Rep. Party.

Votre dépêche vient d'être reçue à une heure P. M. Cage est ici et sera en ville ce soir. Nous pouvons avoir un bon meeting demain; nous voudrions avoir les mêmes orateurs mentionnés pour un meeting à Houma samedi et à Thibodeaux le même soir.

O. CROSSIER.

DÉPECHES EUROPÉENNES.

Paris, 22 octobre.

M. Thiers a écrit une lettre dans laquelle il nie avec indignation avoir jamais représenté le gouvernement français comme guidé par des sentiments hostiles à l'Italie. Au contraire, il a toujours affirmé que le pays, le gouvernement et l'Assemblée nationale désapprouvent tout mouvement contre l'Italie.

Berlin, 23 octobre.

La France a fait savoir à la Russie qu'elle était disposée, à certaines conditions, à l'appuyer dans la question d'Orient.

☞ Avez-vous remarqué, comme M. Smith était beau dimanche dernier ? Il n'y a rien d'étonnant. Sa chemise était amidonée avec le "Patent Starch Gloss" de Shepard, qui est à vendre chez tous les grocers.

La terreur en Louisiane.

Il parait que la cavalerie envoyée pour établir un régime de terreur dans la région de la rivière Rouge, ne relève pas du général Emory : elle agit directement sous les ordres des députés marshals nommés par Packard. Les mandats d'arrestation lancés par centaines contre tous les citoyens connus des paroisses Grant, Lincoln, Rapides, Caddo et autres, émanent de la Nouvelle-Orléans et ont dû être délivrés par quelques commissaires des Etats-Unis, à la requête de l'avocat de district Beckwith.

Ce sont donc ces deux hommes, Packard et Beckwith, qui, d'accord avec Kellogg, dirigent tous ces mouvements qui n'ont d'autre objet que d'empêcher les blancs de voter.

Ce sont ces hommes qui désorganisent le travail dans ces paroisses au moment où il est nécessaire de ramasser le coton. Ce sont eux qui ont la responsabilité de toutes les horreurs qui se commettent dans cette région.

Sont-ils au-dessus des lois du Congrès qui ont pour objet de protéger les citoyens dans l'exercice de leurs droits de vote? Ne peut-on faire d'affidavits contre eux devant quelque magistrat compétent? Peut-être cela serait-il inutile.

En tout cas, il est utile de savoir qui a fait les affidavits, qui a signé les mandats d'arrestation, et il faut mettre au ban de l'opinion publique tous ceux qui ont trempé d'une façon quelconque dans le nouveau et infâme complot contre les libertés du peuple de la Louisiane.

LE MAJOR MERRILL ET LE COMITÉ CENTRAL DEMOCRATE-CONSERVATEUR. — On verra par la lettre suivante que M. R. H. Marr a adressée, hier, au général Emory, que le Comité Central démocrate conservateur de la Louisiane s'est empressé de signaler au commandant du Département du Golfe la conduite odieuse tenue à Shreveport par un officier subalterne de l'armée, et de protester, au nom de la conscience publique indignée, contre un acte que les honnêtes gens de tous les partis seront unanimes à réprouver.

Salle de réunion du Comité Central Démocrate-Conservateur de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 26 octobre 1874.

Au major-général W. H. Emory, de l'armée des Etats-Unis, commandant le Département du Golfe.

Monsieur,

Nous avons reçu des informations dignes de foi touchant le fait que Lewis Merrill, major du 7ème régiment de la cavalerie des Etats-Unis, officier de l'armée, placé sous vos ordres, a fait, le 22 du courant, dans la ville de Shreveport, un affidavit pour l'arrestation d'un grand nombre de citoyens de cet Etat. Le délit que leur impute le dit officier est strictement du ressort des tribunaux civils et n'est justiciable en aucune façon de la loi militaire. Nous sommes, comme vous le savez, au milieu d'une campagne politique conduite en vertu de la Constitution et des lois du pays.

Le zèle déployé par l'officier en question n'a d'autre but que d'exploiter le pouvoir résultant de sa position officielle au préjudice du parti politique dont nous sommes l'organe. Arrivé tout récemment dans cette partie du pays et son affidavit ne constatant pas qu'aucun de ses droits ait été lésé, nous ne pouvons qualifier ses services ainsi prêtés sans motif à un parti autrement que comme contraires à la dignité militaire, visant à l'intimidation et en opposition flagrante avec l'esprit de nos institutions.

C'est pour nous un devoir d'autant plus impérieux de protester contre la conduite de cet officier, que nous savons, par la triste expérience du passé, combien il a toujours été facile au parti républicain, en Louisiane, de subordonner le pouvoir civil à la puissance militaire, fait que nos concitoyens du Nord dénoncent justement à cette heure par leurs votes comme un outrage à la liberté constitutionnelle et aux droits du gouvernement civil.

Votre obéissant serviteur,

R. H. MARR,
Président du Comité Central d'Etat.

E. G. DILL, Secrétaire.

UNE ELECTION LIBRE ET LOYALE.—L'un des honorables citoyens arrêtés à Shreveport, sur l'affidavit de ce mercenaire en uniforme, le major Lewis Merrill, est M. J. J. Horan, candidat à la Législature. Il est traduit devant son concurrent, le candidat radical pour le même siége, A. B. Levisee, commissaire des Etats-Unis.

N'est-ce pas là une élection libre et loyale au plus haut point? Un officier fédéral civil candidat à la Législature, investi par un officier de l'armée complaisant, du pouvoir de se débarrasser de son rival en l'envoyant en prison!

Heureusement que de l'excès du mal naîtra le remède. Les temps sont proches!

LE NOUVEAU LIVRE DE CHÈQUES DE KELLOGG.—Kellogg fera bien de mettre son nouveau livre de chèques en sûreté, car s'il tombe, un jour ou l'autre, entre des mains indiscrètes, on pourrait y trouver des chiffres assez curieux coïncidant avec les affidavits et les arrestations dans les paroisses, avec la consultation sur la question de naturalisation et avec les opérations de l'enregistrement et des élections en général.

Un de nos amis nous écrit de Washington que des traites sont assez régulièrement tirées de cette ville sur M. Kellogg qui y fait ponctuellement honneur. Ces traites sont envoyées en collection à une banque de la nouvelle Orléans. Pour quels services ces traites sont-elles tirées, c'est ce que nous n'avons pu apprendre; mais l'avenir pourra dévoiler ce mystère et bien d'autres.

Nouveaux Documents.

Le *Bulletin* publie de nouveaux documents qui ont été, parait-il, trouvés chez le fameux Harrington actuellement poursuivi à Washington comme voleur de coffre-forts. Les mots en blanc ont été effacés de façon à être illisibles, mais les documents sont encore riches en révélations.

Washington, 14 octobre 1874.

A M. E. CAMERON, 82 ——Worths streets, Philadelphie:

Vous enverrez les dix mille dollars (10,000) payable par l'intermédiaire de A. J. Drexel. Ceci est pour le compte de Casey. West a fourni l'argent.

MORTON.

Chambre des Représentants,
Washington, D. C., 13 décembre 1873.

A l'Hon. A. P. MORTON :

Cher monsieur: Désirez-vous que j'ouvre des négociations avec Casey et W—— pour la campagne de la Louisiane? Babcock dit qu'il vaut mieux que Harrington agisse pour nous. Que pensez-vous? Cela empêche la publicité.

A vous,

J. J. McP——

Chambre des Représentants
Washington, D. C. 27 février 1874.

Cher Harrington,

Le sénateur——$8000 pour emploi au Sénat *(for senatorial uses)*. Ceci fait $17,500 avancés par Casey pour le gouvernement de Kellogg, avec ce qui a été *payé à l'avocat général et à Morton*. Il y a de l'argent en Louisiane, et Grant restera fidèle à Casey. Venez aujourd'hui.

J. J. Mc P.

On suppose, dit le *Bulletin*, que ce J. J. Mc P. est Mc Pherson, greffier en chef de la Chambre des représentants; que le Cameron dont il s'agit est le fils du sénateur.

Ces documents achèveront d'édifier le public sur le degré de moralité qui règne à Washington et sur les moyens employés par Kellogg pour se maintenir au pouvoir.

BILLET GAGNANT.— M. Geo. J. Siegel certifie, ainsi qu'on le verra plus loin dans une notice portant sa signature, qu'ayant acheté pour 50 cents, au bureau de N. Maritche, rue St-Charles No 10, une moitié du billet de combinaison Nos 12, 26, 72, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le prix capital de $5009 au tirage de vendredi 25 septembre 1874, la dite moitié du dit billet lui a été payée immédiatement et sur présentation au bureau de la Compagnie.

La maison Paul Gelpi & Bros., 41, rue Decatur, (autrefois Vieille Levée) vient de recevoir par le navire à vapeur Louisiana, du vin rouge et du vin blanc en barriques et en caisses; du champagne, des sardines et des pruneaux frais. Voir l'annonce.

☞ Toute personne qui se sert d'amidon, doit employer le "Patent Starch Gloss de Shepard"— A vendre par F. Henké, marché Français et par d'autres.

Meetings Populaires.

On verra, par une résolution du Comité des 70, qu'un mass-meeting du Peuple de la Nouvelle-Orléans est convoqué pour JEUDI soir, à sept heures, devant l'Hôtel de Ville, pour prendre en considération la situation présente de la Louisiane et les graves intérêts mis en péril par des actes d'arbitraire sans nom et par des projets attentatoires aux droits acquis des citoyens naturalisés. Nous pensons que tous les clubs de la ville viendront assister à ce meeting et que toute la population opposée au régime de Kellogg, Packard & Cie., se fera un devoir de prendre part aux délibérations de l'assemblée.

Nous apprenons qu'il doit y avoir mercredi soir, à sept heures, au même endroit, un meeting spécial des citoyens naturalisés, dont les droits sont menacés, dans le but de se consulter et de protester contre l'annulation arbitraire et illégale dont la conspiration Kellogg veut frapper leurs droits.

Un appel signé d'un grand nombre des avocats les plus éminents de la ville convoque tous les membres du barreau à assister à une réunion mercredi dans la journée, afin de prendre en considération la question de l'autorité de la Seconde Cour à naturaliser les étrangers.

Rien ne sera négligé pour constater les illégalités, les fraudes, les usurpations de la clique radicale qui ose ainsi jeter un nouveau défi à l'opinion publique de cette république et du monde civilisé.

LOUISIANA STAATS ZEITUNG. — Nous avons reçu le premier numéro d'un journal publié sous ce titre en langue allemande et qui soutiendra les intérêts conservateurs. Provisoirement notre nouveau confrère ne paraîtra qu'une fois par semaine, mais peu de temps après l'élection il deviendra quotidien. L'éditeur du Louisiana Staats-Zeitung est M. H. Benners, déjà connu dans la presse. Les bureaux sont établis rue du Camp No 66. Nous souhaitons à notre confrère une cordiale bienvenue.

STEAMER STRASSBURG.—Ce steamer, parti de Brême pour la Nouvelle-Orléans le 9 du courant, est attendu ici à la fin de la semaine. Voici la liste de ses passagers embarqués à Brême :

CHAMBRE.—Mmes Redwitz, Carl Schlütter, Aron Straus, Paula H. d'Oleire, Theresia Fasnatch et famille, Sera James, Auguste Fischer, MM. Aron Strauss, Edward Meyer, J. Ruegg, Carl Schütter, Heinrich Pähé, H d'Oleire, Herm. Harmsi Th. Oesterreich, P. Horo, H. Zuberbier, Herur Sebes.

Les passagers d'entrepont sont nombreux.

La liste des passagers qui se sont embarqués au Havre et à Southampton sera publiée à l'arrivée du steamer.

☞ F. Degeorge vend le "Patent Starch Gloss" de Shepard, au coin des rues Bienville et Dauphine

Une découverte importante.

Dans notre numéro de dimanche nous exprimions le désir que M. Jas voulût bien donner lui-même quelques explications sur la nouvelle combinaison médicamenteuse qui est due à ses laborieuses recherches et qui nous parait appelée à rendre d'utiles services à la thérapeutique. M. Jas nous adresse, en réponse à notre invitation, la lettre suivante accompagnée d'un rapport officiel. On y trouvera une explication claire et lucide de la découverte et l'indication des résultats qu'elle permettra d'obtenir.

A M. le rédacteur de l'*Abeille* :

Monsieur,

Je vous remercie de votre mention d'hier et y réponds avec empressement.

Le phosphate de chaux a été reconnu de tout temps comme très efficace dans les maladies des os (dont il constitue l'essence), la débilité générale, les affections scrofuleuses, etc.

A cause de son insolubilité on ne pouvait l'administrer que sous des formes indigestes et repoussantes.

Maints essais infructueux ont été faits ici et en Europe pour le rendre soluble, sans changer sa constitution chimique.

Recemment, copiant la nature dans son procédé d'assimilation de ce principe, nous avons, M. Hava et moi, dissout ce constituant des os, non seulement dans l'eau, mais même dans l'huile de foie de morue qu'il rend incontestablement, suivant le rapport officiel que je vous communiquerai, plus agréable, plus digestible, plus nutritive, en la préservant de toute rancidité.

Votre reconnaissant,

A. JAS, 103 rue de Chartres.
Ex-pharmacien interne des Hôpitaux de Paris.

RAPPORT OFFICIEL.—Les sommités médicales et scientifiques de la Nouvelle-Orléans ayant été appelées à faire une investigation et à se prononcer sur notre procédé, avant que le *brevet fût accordé*, le rapport suivant a été fait :

Nouvelle-Orléans, 12 juin 1874.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 4, permettez-moi de dire que j'ai soigneusement examiné l'*Huile Phosphatée*, et aussi, que, pour répondre à votre bonne invitation, j'ai étudié et suivi le procédé complet de sa fabrication.

Voici les résultats de cette investigation :

1· Par votre découverte on rend facilement l'huile de foie de morue capable de dissoudre et de tenir en dissolution parfaite 2 0/0 de Phosphate de Chaux tribasique.

2· En même temps, cette huile est rendue à la fois plus limpide, plus agréable au palais, plus nutritive et plus digestible.

3· L'intermède employé me semble produire une combinaison chimique entre le Phosphate de chaux tribasique et certains principes intimes de l'huile, ce qui augmente beaucoup la valeur thérapeutique de la nouvelle préparation.

4· Cet intermède, non seulement conserve à l'huile toute sa fraîcheur et sa pureté, et prévient toute altération par l'effet du temps et de l'air, mais encore il agit comme un tonique léger et agréable sur la muqueuse stomachale.

5· La véracité indubitable des faits cliniques présentés rend manifeste l'importance de votre préparation dans le traitement de certaines affections des poumons, des intestins et des lymphes. Il n'est plus permis aujourd'hui de mettre en doute ces faits qui donnent à votre Huile Phosphatée des titres nombreux à la confiance de la profession médicale.

☞ Le "Patent Starch Gloss" de Shepard est à vendre chez J. B. Judlin, Vieille-Levée 300, par 5 cents, 10 cents ou par boîte entière. Essayez-le. Il donne au linge un lustre magnifique et épargne le travail.

Cinquième et dernier Concert-Tombola au profit de la Bibliothèque Publique du Kentucky.

AU PUBLIC.

La Direction s'est décidée à fixer au 30 novembre prochain le tirage du Cinquième et dernier Concert-Tombola au profit de la Bibliothèque Publique du Kentucky. Nous croyons maintenant que tous les billets seront vendus, mais vendus ou non, le tirage n'en aura pas moins lieu au jour indiqué.

L'objet spécial de cet avis est de convoquer une réunion des détenteurs de billets dans la salle de la Bibliothèque Publique, le 20 novembre, afin qu'ils prennent, conjointement avec le comité nommé par les directeurs, des mesures relatives au relevé des cachets, représentant les numéros des billets vendus. Quoique rien ne rende nécessaire la présence des détenteurs de billets, puisque d'après nos arrangements, les intérêts de tous sont également sauvegardés, néanmoins je préférerais que le plus grand nombre possible assistât au meeting et se rendît compte de la loyauté impartiale qui présidera à la distribution.

Toutes les mesures ont été prises pour le tirage; il ne reste qu'un peu plus d'un mois pour placer les billets non encore vendus. Il faut donc que l'on se décide promptement.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent et administrateur.
Louisville, Kentucky, 23 octobre 1874.

☞ Le "Patent Starch Gloss" de Shepard améliore l'amidon d'une manière merveilleuse. On peut l'essayer pour cinq cents. A vendre au marché Tremé par Bernard Lasabère.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe des Lingard a débuté hier soir à ce théâtre devant une salle comble par la charmante pièce française "La Tentation," que la traduction dans la langue anglaise ne gâte pas trop, quoique certains passages soient considérablement affaiblis.

Disons tout de suite que la troupe des Lingard comprend de vrais artistes, comme nous sommes peu habitués à en voir sur notre scène américaine.

Ils diffèrent essentiellement des autres acteurs, en ce qu'ils ne crient pas, qu'ils ne gesticulent pas comme des fous. Ils jouent avec naturel, comme on doit toujours jouer, puisqu'on est censé représenter au théâtre des études de mœurs ou des scènes de la vie humaine.

Mlle Alice Dunning, dans le rôle de Camille, comtesse de Vardes, la femme mondaine entourée de tentations, nous a surpris et charmé. Elle est non seulement très jolie, ce qui constitue souvent le seul mérite de certaines de nos actrices, mais elle est comédienne accomplie, elle a du ton, de la chaleur et de la puissance.

Mlle Dickie Lingard est une jeune personne, jolie aussi, qui a d'excellentes dispositions et qui a évidemment reçu de bonnes leçons.

M. Horace Lingard, comme Achille de Kerouare, est très bien, mais nos compliments sont dûs plus particulièrement à M. Scudlebeck, dans le rôle de Gontran comte de Vardes, et à M. Harry Colton comme Treveylan.

Voilà une troupe au moins dont on peut parler sérieusement.

THÉATRE DU GLOBE.—Les sœurs Worrell ont commencé la troisième semaine de leur engagement par le burlesque des Brigands, plein de situations comiques.

Bébé Bindley est toujours la petite merveille que nous connaissons et toute la troupe de variétés, en général, continue à mériter les suffrages du public.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La revue a eu lieu.

Le marshal Packard doit être satisfait, le général Emory a passé ses troupes en revue, dimanche matin, à huit heures et demie, rue du Canal, devant quelques badauds que la curiosité avait attirés sur les lieux.

La manœuvre a très bien été et tous les mouvements commandés par le général en chef ont été exécutés avec une précision militaire.

Nous nous abstenons de tout commentaire, en nous contentant de traduire le paragraphe suivant que nous trouvons dans le New York *Herald* :

L'ARMÉE A LA NOUVELLE-ORLÉANS.—"La suggestion faite par les chefs du parti Kellogg, que le général Emory devrait passer ses troupes en revue dans la ville de la Nouvelle-Orléans, afin d'inspirer plus de courage moral aux noirs, est un outrage contre le bon ordre et la décence, qui n'est pas dans les habitudes de ce parti, si audacieux qu'il soit."

"Ainsi, pour rassurer les nègres, il faut intimider les blancs à l'aide des baïonnettes.

L'armée, nécessairement, a été envoyée au Sud pour inspirer un sentiment de terreur; mais en lui donnant à jouer ce rôle on commet une injustice flagrante, en faisant intervenir la force armée dans les affaires politiques."

Ingraham positivement destitué comme Greffier de la Première Cour et remplacé par Clay.

Le sieur John R. Clay est entré en fonction hier, comme greffier de la Première Cour de District. Il a remplacé Jim Ingraham, destitué par Kellogg, parce qu'il avait osé exprimer son intention bien arrêtée de se séparer de lui en esclave.

Le juge Abell a consenti à accepter Clay, qui a prêté le serment d'usage, mais il a déclaré que Kellogg ne pouvait nommer un officier public, dont le choix dépendait d'une élection populaire, qu'autant qu'il y eût une place vacante.

En destituant Jim Ingraham, qui avait succédé à M. John Fitzpatrick, démissionnaire, pour le remplacer par John R. Clay, Kellogg a commis une usurpation de pouvoir flagrante.

La Première Cour de District, cependant, n'ayant pas juridiction en pareille matière, le juge Abell se croit forcé de reconnaître le dernier greffier tenant une commission de celui qui agit comme gouverneur de l'Etat.

La machine d'élection de M. Field

M. Field, le pseudo-avocat général de l'Etat, jadis l'avocat en titre de tous les assassins et de tous les voleurs, ayant combiné un petit complot pour annuler à peu près 8,000 votes du côté des conservateurs, sous le prétexte que les papiers de naturalisation émis par la Seconde Cour de District ne sont pas valides devant la loi, se prépare à mettre son plan à exécution.

Le *Republican* a publié tout au long la prétendue opinion légale de ce cauteleux personnage.

Ses arguments sont basés sur ce que la Seconde Cour de District n'étant qu'une Cour d'épreuves, ne peut pas émettre des certificats de naturalisation, ce qui a été fait pourtant depuis des années sans rencontrer l'opposition de la part d'avocats généraux bien plus éclairés que M. Field.

Comme si le mouvement était préparé d'avance, des listes ont été faites par les assistants superviseurs de l'enregistrement, portant les noms de tous les étrangers qui ont obtenu des papiers de naturalisation dans la Seconde Cour, dont voici un aperçu, quant au nombre.

Citoyens naturalisés, de janvier 1864 à juillet 1866		814
De septembre 1866 au 24 octobre 1869		4,919
D'octobre 1868 à octobre 1870		1,123
D'octobre 1870 au mois d'août 1872		83
De novembre 1872 à octobre 1874		1,964
Total des citoyens naturalisés		8,404

On voit que M. Field a bien calculé pour donner le succès au parti radical dans l'élection de novembre.

L'ex juge Voorhies a donné une opinion sur cette question de juridiction, diamétralement opposée à celle de M. Field, mais, on peut s'attendre sans trop se tromper, à ce que le radical l'emporte sur le conservateur, et dans ce cas, on refusera le droit de voter aux 8,404 citoyens naturalisés qui sont enregistrés.

Quel coup de dé pour le parti de l'usurpation; M. Field s'en frotte d'avance les mains!

Mais, rira bien qui rira le dernier, et le temps approche, où nous pouvons espérer être à jamais débarrassés de M. Field et des aventuriers qui lui ressemblent.

Les fraudes dans l'enregistrement.

Le comité de vérification, qui continue ses pénibles travaux avec un zèle digne des plus grands éloges, a découvert déjà près de 5000 fraudes dans l'enregistrement des votants et il est prêt à punir les coupables, qui sont presque tous des nègres. Il y a un certain individu, nous a-t-on dit, qui s'est fait enregistrer quatorze fois dans différents wards et sous différents noms; d'autres frères et amis ont été plus raisonnables et n'ont été enregistrés que quatre fois.

Des affidavits seront lancés contre tous ces intrigants de bas étage et comme les preuves les plus convaincantes seront fournies, il y a lieu d'espérer que quelques uns d'entr'eux auront lieu d'aller travailler sur les levées, pour le plus grand bien de la Louisiane, sous le contrôle des fermiers du pénitencier d'Etat.

Les radicaux, de leur côté, ont imaginé la bonne farce de nommer aussi un comité de vérification.

Le journal véridique et honnête de la spoliation s'écrie, dans son numéro de dimanche, que le dit comité a découvert trois fraudes, mais qu'il y en a des milliers d'autres.

A ce taux la majorité blanche de la Nouvelle-Orléans, que l'on n'avait jamais songé à contester jusqu'à présent, deviendrait une minorité infime.

On apprend toujours du nouveau en lisant le *Republican* !

Une fusion dans le 7ème Ward.

Le club démocratique conservateur du septième ward après une conférence avec le club réformateur de couleur, a accordé à celui-ci le choix d'un candidat pour la Législature, pourvu que le nom présenté offre toutes les garanties imaginables.

M. George Burkehart a été maintenu par les conservateurs et les hommes de couleur ont choisi leur président, Marcel-Dupart.

Les nominations ont été ratifiées par les deux clubs réunis.

La police métropolitaine et ses arriérés.

Décidément, les métropolitains font beaucoup de bruit et peu de besogne. Samedi dernier ils poussaient des hauts cris et juraient sur leurs grand dieux qu'ils allaient tous quitter le service s'ils n'étaient pas payés lundi.

Quand le fameux quart d'heure de mettre leur plan à exécution est arrivé, bien affin, ils se sont tenus bien tranquilles et se sont contentés d'envoyer un autre comité à Kellogg pour implorer sa pitié.

Deux Incendies.

Vers six heures, dimanche matin, le feu s'est déclaré dans la maison en briques, à deux étages, sise au No 86 de la rue Baronne, appartenant à M. Newgass et occupée par M. D. M. Hollingworth, qui y tenait un entrepôt de voitures. Le bâtiment a été partiellement ... [illegible] les dégats peuvent être évalués à $5000, couverts par une assurance pour plus que ce montant.

Les flammes ont gagné la bâtisse voisine, appartenant à Hugh Mc Cann qui y tenait une boutique de cigares. Les dégats ne dépassent pas $100.

A huit heures, le même matin, le feu a été découvert dans la maison à deux étages, rue des Magasins 78, appartenant à M. Sam. Todd et occupée par lui. Il a été éteint promptement et les pertes sont insignifiantes.

Coups de Couteau.

Larkin Johnson, coulour, était assis avec sa femme, dimanche après-midi sur le pas de sa porte, rue Lafayette 448, et ne songeait nullement à mal, quand un mulâtre du nom de Wm. Wilson est venu se planter devant lui, un couteau ouvert à la main, et l'a accablé d'injures en le défiant au combat.

Johnson a pris patience d'abord et a fini par se fâcher à la longue. Une lutte s'est engagée entre les deux hommes et Wilson a reçu deux blessures très graves dans le dos, tranchant presqu'entièrement l'épine dorsale. Son état est très critique.

Johnson a été arrêté et mis sous les verrous.

Café Fallanetta.

Tel est le nom du nouveau café que M. Paul Dinégro vient d'ouvrir sous l'opéra, coin de la rue Toulouse, pour toute la saison théâtrale.

"Fallanetta" est un mot italien qui signifie maison bien tenue, et nous avons lieu de croire que ce titre n'aura pas été choisi en vain.

Les amis de M. Dinégro lui ont rendu visite, hier soir, pour inaugurer son nouvel établissement et tout s'est parfaitement passé.

Le propriétaire et ses garçons sont courtois et actifs; ils donnent du mal pour plaire à leurs clients et nous croyons que ceux-ci ne manqueront pas.

Nous souhaitons sincèrement le succès à M. Dinégro et nous le remercions des attentions qu'il a eues pour nous.

TEMPERATURE. — 26 oct. 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	66	19
12 M.	80	27
3 P. M.	84	29
6 P. M.	80	27

☞ Demandez à votre grocer le "Patent Starch Gloss" de Shepard. N'employez pas l'amidon sans cela. A vendre chez J. B. Solari & son, rue Royale 65.

LE VOTE SUR LES AMENDEMENTS.

On nous prie de porter à la connaissance des électeurs la forme dans laquelle ils doivent voter contre les amendements à la Constitution de la Louisiane, proposés par la législature usurpatrice. La Convention de Baton Rouge a engagé les électeurs à voter contre tous les amendements sans exception par des raisons qui ont été expliquées.

Voici le texte de la partie du bulletin de vote par lequel les électeurs doivent voter contre tous les amendements. Nous appelons l'attention de nos amis des paroisses sur cette question.

UNDER ACT No. 4, SESSION of 1874.

First proposed amendment: Relative to issue of Consolidated Bonds. *Against approval.*

Second proposed amendment: Reducing and limiting the State debt to fifteen million dollars and limiting taxation. *Against approval.*

Third proposed amendment: Devoting annual revenues of the State to expenses of the same year. *Against approval.*

UNDER ACT No. 22, SESSION of 1874.

Against the amendment limiting the debt of New Orleans.

UNDER ACT No. 64, SESSION of 1874

Against the amendment to Article Seventeen, relative to the day of electing Representatives.

AVIS

Lafourche, 12 octobre 1874.

A l'Hon. D. F. Kenner, Président du Comité Exécutif de la Compagnie des Levées.

Monsieur,

Nous, soussignés, habitants de Lafourche, qui avons souffert par la crevasse Moreau, ayant examiné le contrat passé par M. Emile Moreau et le croyant impraticable, désirons en son lieu soumettre la proposition suivante à la Compagnie des Levées.

Le colonel Valry Vicknair, citoyen de cette paroisse et qui, lui aussi, est un de ceux qui ont souffert par la crevasse Moreau, un homme responsable et capable sous tous les rapports, se chargera de construire la levée Moreau et de boucher la crevasse d'une manière efficace, pour la somme de six cents (600) dollars comptant, pourvu qu'il lui soit permis de la faire de la manière qu'il l'entend.

Nous, les soussignés, voisins du colonel Vicknair, prions la Compagnie d'accepter sa proposition, en nous portant garants que l'ouvrage sera bien fait et de manière à satisfaire complètement les habitants de la paroisse Lafourche. Le colonel Vicknair est un vieux ... [illegible]

Leonard Lasseigne, H. V. Coulon, J. R. Coulon, L. O. Moreau, Maximus Aye, W. W. Ohse, H. E. Leblet, C. Delatte, Ernest Rogers, O. Jumonville Jr. H. Vicknair, James P. Williams, ... Meyer, Hilmsel et Dionne, O. Dionne, R. Dionne, Sylvain Ford, Dervile Amedé, Ernest Himel, H. C. Clement, L. H. Pitre, J. B. Leon, Olympe Triché, John S. Billes, P. N. Lorio.

La Compagnie des Levées n'est autorisée à construire des levées que d'après les dimensions et les plans indiqués par les Ingénieurs de l'Etat. Mr Vicknair offre de construire la levée Moreau en supplantant M. Emile Moreau qui en a obtenu le contrat, pourvu qu'il lui soit "permis de la construire de la manière dont il l'entend." Les Ingénieurs de l'Etat refusent d'autoriser la construction de la levée, à moins qu'elle ne soit faite selon la hauteur, la base, et sur l'emplacement par eux désignés. Les Ingénieurs disent qu'ils ne peuvent consentir à faire aucune action de leur jugement en faveur de ceux qui concerne les dimensions voulues et l'emplacement de cette levée.

Si M. Vicknair peut convenir avec les Ingénieurs de l'Etat que par "sa manière" de construire la levée, elle aura une hauteur et une force suffisantes, pour résister aux eaux, la Compagnie des Levées se fera un plaisir de passer avec lui un contrat au lieu de celui passé avec M. Moreau, le contracteur actuel, qui, présentement, refuse de remplir les obligations stipulées.

D. F. KENNER,
Président du Comité Exécutif de la Compagnie des Levées.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1874.

Si M. Vicknair veut construire la levée "d'après sa manière" et que l'ouvrage soit accepté par les ingénieurs de l'Etat, il sera payé le prix demandé. Mais si les Ingénieurs de l'Etat, en vue de renforcer la levée, requièrent une augmentation des dimensions de la base, ou de sa hauteur, alors la Compagnie des Levées ne payera que quand cette base et cette hauteur auront été construites à la satisfaction des ingénieurs de l'Etat et acceptées par eux.

D. F. KENNER.

Après avoir reçu de M. Kenner la réponse ci-dessus, refusant toute avance d'argent pour payer les ouvriers, je lui ai demandé s'il voulait m'avancer les provisions nécessaires pour nourrir vingt-cinq hommes pendant une semaine et il m'a répondu que non, mais que je pourrais retirer les provisions chez les marchands de village.

21oct—1f. VALRY VICKNAIR.

Toniques de charlatan. — La modération dans l'usage des stimulants, comme l'abstention de tout excès, est, sans aucun doute, une chose à conseiller et qui prolonge la vie. Tous les hommes de sens l'admettent. Mais les marchands de ces pauvres liqueurs non alcooliques, veulent ruiner la réputation des Amers de Hostetter pour l'estomac afin de pouvoir vendre leur misérable drogue, ont calculé qu'il fallait dénoncer comme nuisibles tous les toniques contenant des spiritueux. C'est le contraire de tout cela qu'il faut prendre, car la vérité est qu'il n'y a pas d'Amers végétaux entièrement préparés sans alcool qui vaille quoi que ce soit, l'alcool étant l'unique ingrédient qui empêche la décomposition et l'aigreur des autres. Probablement personne ne sait mieux que vous, messieurs les vendeurs de toniques de charlatan, que le liqueur parfaitement pure, employée pour dissoudre les éléments botaniques des STOMACH BITTERS de Hostetter, est le meilleur medium qui puisse être choisi pour faciliter et confirmer l'action rénovatrice et fortifiante de ce grand stomachique.

ENTREPOT DE TAPIS,

17............Rue de Chartres............17

J'AI reçu par les derniers arrivages d'ANGLETERRE et du NORD un fort stock de TAPIS Melton, Axminster, Velours, Bruxelles, à plis, etc., Etc.

TOILES CIRÉES anglaises et américaines.

NATTES—200 pièces blanches, à carreaux et fantaisie.

STORES—couvertures de pianos et de tables.

TAPIS DE BUREAUX—coco, belges et à raies.

BURLAPS—toiles cirées dites "crumcloth" et pour tables, &c., &c.

26 oct—6f PP A. BROUSSEAU.

Prunes! Sèches! Sardines! Champagne, etc.

EN débarquement du vapeur "LOUISIANA" et en magasin :

Prunes d'Ente: 30 caisses, cartons de 1 et 2 lb, J. Pau.

Prunes d'Ente: 30 " pots de ½ et ¼ gallon, J. Pau.

Prunes d'Ente: 35 " barils de 200 lb, J. Pau.

Sardines: 400 caisses ½ boîtes petit poisson, divers fabricants.

Asperges: 5 caisses en pots de Bayle et fils.

Champagne Roederer: 10 paniers de ¼ grosses bouteilles.

Vin Rouge: 100 barriques de Médoc et Bourdeaux. ...

Vin Blanc: 25 barriques Graves H. Dubarton.

A vendre par PAUL GELPI & BRO., 41 rue Decatur, ci-devant Vieille-Levée.

Mass Meeting

Salle du Comité des 70.

Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1874.

A une réunion tenue ce soir les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

RÉSOLU que le comité des 70 invite instamment leurs concitoyens à s'assembler en mass meeting devant l'Hôtel de Ville JEUDI soir, 29 courant, à sept heures afin de prendre en considération les graves et sérieux intérêts actuellement mis en péril par l'arrestation de nos concitoyens, dans tout l'Etat par le pouvoir militaire, l'attentat porté aux droits de milliers de nos concitoyens naturalisés et les fraudes énormes commises sous les lois d'enregistrement et d'élection.

R. H. MARR,
Président.

JOSEPH COLLINS,
Secrétaire.

RÉUNION DU BARREAU DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Les membres du Barreau sont priés de se trouver dans la salle de la Sixième Cour de District mercredi, 28 octobre, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'opinion récente de l'avocat-général Field au sujet de l'autorité de la Seconde Cour de District à naturaliser des étrangers et pour adopter telle mesure qui sera jugée nécessaire. Randolph, Singleton & Browne, R. H. Marr, Firmay & Miller, Thomas Hunton, James Timony, Chas. M. Emerson, Mott & ..., Hyams & Jonas, W. H. Foster, B. C. Elliott, Chas. E. Fenner, Geo. A. Braunz, E. W. Ogden & Jos. D. Hill, Garrett Walker, Percy Roberts, Hamden Story, Hays & New, Fred. D. King, E. H. Farrar, E. Egan, Thos. J. Cooley, A. N. & W. F. Ogden, F. H. Kennedy, Geo. L. Bright, J. M. McConnell, W. O. Denègre, Labatt, Aroni & Clinton, W. W. King, W. A. Elmore, W. B. Koontz, Jos. M. Bonner, Harry H. Hall, W. A. Bogran, F. L. Bucknell, F. L. Richardson, J. D. Coleman, V. Olivier Jr., M. E. Ripton, G. W. H. Marr, P. C. Cavelier, B. F. Blanc, H. G. Morgan, Taylor Denègre, A. Micou, L. L. Labatt, E. R. Foreman, Thos. J. Semmes, Robert Mott, Kennard, Howe & Prentiss, Gibson & Gibson, Alfred Philips, M. Grivot, Henry Chiapella.

Association du Monument du Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1874.

La direction nommée ce jour par l'assemblée des sociétaires, s'est réunie ce jour. Présents le général D. Augustin, major P. E. Théard, capitaine Geo. Strameyer, lieutenant Hypolite Galty, lieutenant M. A. Calongne, lieutenant Victor Morano, artilleurs C. Rouyer et J. T. Dupré.

Le major Théard a fait un rapport constatant qu'à l'élection tenue ce jour, les directeurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité, savoir: général D. Augustin, major P. E. Théard, capitaine Paul à Darvi George Strameyer, ... Hypolite Galty, M. A. Calongne, Victor Morano, et les artilleurs C. Rouyer, J. T. Dupré et A. A. Renoy.

Sur motion les officiers dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité:

Président général D. Augustin, vice président major P. E. Théard, Trésorier lieutenant H. Galty, secrétaire A. Calongne.

Sur motion la direction a voté des remerciments au directeur C. Rouyer pour les soins qu'il a porté à faire exécuter les réparations nécessaires au monument.

Sur motion la direction s'est ajournée au décembre prochain à 4 heures P. M.

D. AUGUSTIN, président.

A. CALONGNE, secrétaire. 27 oct—3f

Au Public.

Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1874.

LE soussigné certifie qu'il était porteur de la ½ du billet combinaison Nos 12 26 72—classe 229 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le premier gros lot de cinq mille vingt-sept piastres et 10 cents, le vendredi, 25 octobre 1874. La dite moitié avait coûté cinquante cents au bureau de N. Maritche, No 10 de la rue St-Charles. Le montant m'a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.

26oct—1f PP GEO. J. SIEGEL.

Etoffes pour meubles et pour rideaux.

A. BROUSSEAU,

Importateur, No 17 de la rue de Chartres, a reçu par les derniers arrivages:

BROCATELLE, Châlines, Reps à raies.

TERRIES BROCHÉS, Rep de Paris, &c. &c.

REPS UNIS, de nuances de couleurs de choix.

DAMAS, Union laine et coton.

CRETONNES, grande variété, basins &c.

RIDEAUX dentelles et dentelles Nottingham. Galons, Gimpes, Corniches, Crin, &c.

24 oct—1mm PP A. BROUSSEAU.

Bureaux du Board des Assesseurs.—Nouvelle-Orléans, 23 Octobre 1874.—Avis.—A dater du 1er Novembre 1874, les Compagnies qui composent ce Board inséreront la clause suivante dans leurs polices d'incendie:

"Cette police sera nulle et de nul effet, toutes les fois que le feu se sera déclaré dans une maison vacante, ou qui sera vide ou inoccupée au moment de l'incendie."

Par ordre du Board,

25 oct—6f GEO. MATHER, Sect.

Bureaux du Louisiana Oil Co.—No 37 de la rue de l'Union.—Avis est donné aux actionnaires que l'élection annuelle des directeurs, pour l'année, aura lieu le LUNDI, 2 novembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Il leur sera soumis, en même temps, un état complet des affaires de la Compagnie.

16 oct—td inov. J. H. DUGGAN, secrétaire.

Avis.

MME VEUVE C. A. LUPIN, prévient ses amis et le public en général, qu'à partir de ce jour, elle révoque la procuration donnée à JEAN JOSEPH TOURNIER.

Nlle-Orléans, 26 octobre 1874.

27 oct—2f

A vendre

LE LOUGRE Andrew Jackson, de la capacité de ... tonneaux, presque neuf, avec voilure complète.

S'adresser à H. Maréchal, au canal de la Compagnie, Paroisse Jefferson. 25 oct—3f

Maison à louer.

LA MAISON No 315, rue Dauphine entre Esplanade et Chartres.

S'adresser à AUGUSTE TOURNÉ

16oct—tf 65, Vieille-Levée.

Sardines sans arêtes et Fromage de Roquefort.

100 boîtes Biscuits Twitlick & Palmer.

25 caisses sardines sans arêtes.

25 " Moutarde Desgranis.

100 " Vinaigre de vin blanc.

25 barils et barriques do. do.

10 caisses Anchois sans arêtes, à l'huile.

10 " Fromage de Roquefort.

2 " Saucisson de Boulogne.

Saumon fumé. Fromage Parmesan.

Harengs bloater fumés, Saucisses.

Rhum ... Raisins.

Sirop de Batterie nouveau. Blé Sarrasin (Buckwheat) nouveau.

Blé concassé, Farine nouvelle,

Farine d'avoine, Jambons nouveaux,

Pommes nouvelles, Breakfast Bacon nouveau.

En débarquement et à vendre par

J. B. SOLARI & SON,
24 oct—6f Au No. 65 de la rue Royale.

Chaque Négociant, Chaque Planteur,

CONSULTE son propre intérêt en souscrivant au journal exclusivement mercantile. Le NEW ORLEANS PRICE CURRENT s'est consacré qu'au commerce aux finances, à l'agriculture, aux manufactures, aux chemins de fer et à la navigation. Demandez-en un exemplaire aux bureaux, Nos. 129 et 131 de la rue Gravier, Nouvelle Orléans. 25 oct—3f

! Avis aux propriétaires !

B. NAOTBE

Rue Bienville No 72 entre Royale et Bourbon,

SE charge de la location des propriétés, de leurs réparations et de la perception de leurs loyers, moyennant une faible commission.

Il se charge aussi du paiement des taxes arriérées sous un escompte de 2½ à 4 pour cent selon l'année.

Horlogerie.

LE soussigné, ayant travaillé vingt-deux ans chez M. A. Fournier, vient d'ouvrir un établissement d'Horlogerie au No 86 rue Royale, entre Conti et Bienville. Il se chargera, à prix modérés, de réparations de montres, pendules, bijoux, etc.

A. BOITEL.

Jules Rose & Co.,

au No 64 de la rue des Magasins,

Viennent de recevoir :

5 CUVEAUX Gruyère,

20 caisses fromage de Limburg,

20 caisses fromage Munster,

200 barillets harengs de Hollande,

100 " sardines de Russie,

100 " Anchois épicés.

... ... au sel,

... ... Carraway. 25 oct—7f

Avis aux consignataires. — Le steamer STATE OF LOUISIANA, arrivé de Liverpool et de Bordeaux, est en déchargement au ponton 39, troisième district. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en douane et de venir recevoir leurs marchandises, autrement celles-ci seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne devra être admise à moins de preuves fournies sur la levée, avant que les articles soient enlevés, les consignataires devront, et les soussignés se déclarent aux dommages et des frais en se faisant représenter par personnes capables.

Pour la livraison des marchandises, il faut se procurer, aux bureaux des consignataires, un ordre qui sera livré aux capitaines du port.

A. K. MILLER & CO., agents,

24oct—6f Au No. 25 de la rue Carondelet.

Théâtre de l'Opéra.

Saison 1874-75.

A partir de ce jour, le Bureau de Location sera ouvert tous les jours de midi à trois heures, au magasin de musique de M. Elie, No 131 rue du Canal. 24 oct—7f

Luisant d'amidon, patenté, de Shepard.

LORSQU'ON l'emploie avec l'amidon, il donne un beau luisant à la toile et au coton; il fait paraître neuf le vieux linge. On devrait toujours s'en servir avec l'amidon. C'est un article économique et utile. Il se vend chez tous les grocers. Fabriqué par

WM. H. SHEPARD & CO.

Bureaux, No 36 de la rue du Camp.

JOHN G. WAGNER,

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"

Angle des rues Ursulines et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS

ET BOTTINES,

à bon marché.

Couronnes pour la Toussaint.

B. SEMBRE,

Coin St-Louis et Royale,

Vient de recevoir par le Steamer "Memphis" un magnifique choix de COURONNES POUR TOMBES.

En raison de la difficulté des temps, elles seront affichées et vendues à des prix défiant toute concurrence. 20 oct—2f. D. M. M. J.

Pianos et Orgues.

Grande variété. — Dernière importation. Très bas prix.

GRUNEWALD HALL,

Nos 18, 20 et 22 de la rue Baronne.

Comptant ou paiements mensuels.

LOCATION d'Orgues et de Pianos à des prix modérés et, en cas d'achat, le montant de la location, éteignant graduellement la dette.

Instruments de musique.—Grand assortiment de musique américaine et de musique d'Europe.

Vente, à grand sacrifice, de pianos de rencontre.

Vente, à des prix qui ne peuvent manquer de satisfaire les acheteurs, des célèbres pianos Steinway, Pleyel, Westermeyer, des pianos américains de Haines, les plus recherchés et les plus économiques.

Accord, réparation et échange d'instruments.

LOUIS GRUNEWALD,

Succursale—Au No 129 de la rue du Canal.

La Compagnie de Meubles

MITCHELL & RAMMELSBERG

No 163 de la rue du Camp, coin Poydras.

Assure de nouveau le public qu'elle a l'intention de clore les affaires à la Nlle-Orléans. A cet effet, elle offre des meubles de salon, de chambres à coucher, de salle à manger, de bibliothèque, ainsi que tous les articles qui se rattachent à leur genre de commerce, à des prix qui les mettent à la portée de tout le monde.

Son stock étant le plus considérable et le mieux assorti qui ait jamais été importé à la Nlle-Orléans, les articles étant des mieux durables pour les acheteurs, c'est une de ces occasions qui se présentent rarement, et dont il faut profiter.

La Compagnie invite respectueusement les acheteurs à s'adresser à elle avant de faire leurs achats ailleurs.

George MITCHELL, agent.

ENCORE EN AVANT!

NON PAS

Les Métropolitains

MAIS

McCRACKEN & BREWSTER

33 et 35..........Rue Royale..........33 et 35

Marchands de Meubles,

Qui ayant en magasin le plus grand stock—le stock le mieux assorti—de meubles fins et ordinaires, le vendent à des prix qui défient la concurrence.

Il n'y a rien de comparable au Sud.

Ils invitent les acheteurs à venir examiner leurs meubles avant de s'adresser ailleurs.

McCracken & Brewster,

Aux Nos 33 et 35 de la rue Royale.

POUR LA TOUSSAINT!

—A vendre—

A DES PRIX DE PANIQUE,

CHEZ LELIEVRE,

174 rue Royale.

Et No 9 rue Baronne, près de la rue du Canal.

Tout notre stock d'Ornements de Tombeaux, le plus beau et le plus varié que nous ayons eu jusqu'à ce jour.

Tous les articles sont marqués en chiffres connus. 13oct—1m M J D.

J. SCHWEITZER,

Successeur de MICHON & SCHWEITZER,

166 - - rue Royale - - 166

Vient de recevoir un grand assortiment de couronnes en perles, immortelles, etc. ainsi qu'un grand assortiment d'objets pour tombes. Tous ces articles seront vendus à des prix très modérés.

Dépôt de Papier Noir Glacé, en gros et en détail. 17 oct—au 1 nov. PP.

Pension Privée d'Orléans.

C'EST l'ancien "HOTEL DES PLANTEURS," tenu maintenant par F. LASBANNE, dont le titre et de ... au No 122 de la rue de Chartres—Pension à ... par semaine: chambres ... gratuites pour les pensionnaires—Lits ... de 25 c. à ... par nuit ... à la glace à discrétion—Les repas ... de 7 à 9 h. et de 1 à 3, à raison de 25 c. ... bonne société. BAIN GRATUIT.

Demande de professeur.

UN bon professeur âgé et expérimenté, sachant l'anglais et le français, trouverait à s'employer dans une famille à la campagne. De bonnes recommandations sont requises.

S'adresser au No 23 rue Bienville, chez M. J. Dreyfous.

Pianos.

M. J. GAUDIN fait part à sa clientèle qu'il a transféré son magasin de Pianos du No 27 au No 41 de la rue Royale, avec Jules Pilliers, où l'on trouvera de magnifiques pianos Pleyel, neufs et d'occasion, et des autres fabriques.

Accord et réparations.

La caisse générale des Assurances agricoles et des Assurances contre l'incendie de Paris (France.)

Capital $4,000,000 francs.

Porté aux $1,217,300 francs.

LES soussignés ayant été nommés agents de la Caisse Générale des Assurances contre l'incendie, de Paris, sont maintenant prêts à émettre des polices.

La susdite compagnie offre une garantie qui est en raison de la valeur de son portefeuille, et attend des grandes affaires en France ou les capitaux engagés dans les affaires d'assurance sont à l'abri des nombreux risques auxquels ils sont exposés en Amérique.

M. J. SMITH & Co.,

No 191 rue Gravier.

Louisiana Savings Bank

—AND—

Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL..........$500,000

E. C. PALMER, président.

JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY, FRED. WING,

J. H. KELLER, W. H. THOMAS,

DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,

E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et en-deçà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN S WALTON. Caissier.

Propriétés à vendre et à louer.

A louer,

Un excellent emplacement pour daguerréotype, photographe. No. 213 rue Canal.

A Louer,

HUIT appartements du premier et du second étage de la maison au coin des rues Royale et Bienville, au dessus du magasin Mallard.

C'est un des meilleurs emplacements pour chambres garnies.

S'adresser à E. NAUTRÉ,

No. 79, rue Bienville.

A vendre

Pour cause de départ.

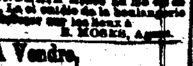

LA belle GROCERIE, bien achalandée, et tout garnie de belles marchandises, située au coin des rues Ste-Anne et Rampart. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux.

BONNE OCCASION.

A Vendre.

LE CAFÉ bien connu sous le nom de JEFFERSON EXCHANGE, rue de Chartres, en face de la rue Jefferson.

S'adresser sur les lieux.

A louer,

LA belle VACHERIE (avec maison et dépendances), formant tout l'îlet compris entre les rues Bienville, St. David, l'Avenue Carrollton et la rue Conti. Pour les conditions, s'adresser à H. F. BARRETT, Salle No. 1 de l'Hôtel de Ville.

A vendre.

LA belle BOULANGERIE située au No 49 de la rue Dryades. Le ... sont très fortes. S'adresser sur les lieux à E. MOSES, Agent.

A Vendre,

SIX arpents de belles CANNES à rubans. S'adresser à MCGIBBON & ALLYN, coin Baronne et Canal.

Bonne Occasion.

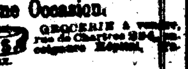

GROCERIE à vendre, rue de Chartres 334, entre Elysian Fields ... S'adresser sur les lieux.

A Louer,

LA belle maison cottage, avec grande cour, ... cuisine ... située rue ... Pour renseignements s'adresser ... au coin Carondelet et Canal.

A Louer

LES appartements situés au 1er étage de la maison F. ... 140 rue du Canal, près ... Carondelet.

Pour du Comptant Seulement

AU MAGASIN DE

B. T. WALSHE

No. 110 Rue du Canal, No. 110

On y trouvera l'assortiment ordinaire de Habillements de jeunes garçons et d'Enfants,

—ET DE—

Lingerie de messieurs.

Ces articles viennent d'être faits et sont des DERNIERS GENRES.

Le stock est frais (ou le détaille en ce moment) au grand complet, et ne laisse rien à désirer sous le rapport de la qualité et des prix. On le vendra pour du

Comptant Seulement.

Les amis et les clients de la maison sont priés de se rappeler que la règle sera strictement observée. Les ventes se faisant pour de comptant seulement, les prix seront

Plus bas que jamais.

Le stock est supérieur à tous ceux qui l'ont précédé.

VENEZ VOUS EN ASSURER.

B. T. WALSHE,

110 Rue du Canal, près St-Charles.

!! DRAPEAU ROUGE !!

Coin Royale et Ste-Anne.

Seule AGENCE de Boston, New-York, Baltimore et Philadelphie.

STOCK IMMENSE !

100,000 paires de tous genres venant d'être reçues par les steamers Ocean Queen et barque Tornado.

Chaussures ! Chaussures !

Vissées, rivées et cousues. Dernière perfection.

25,000 paires pour enfants, de 25 cents à $1 50

17,000 paires pour hommes de 75 cents à $2 00

NOS NOUVELLES CHAUSSURES pour dames et fillettes, sont Duchesse, Marquise, Hortensia, Clairette, Light-Trending, Long Branch, Beauty.

Notre variété est très grande et notre vente sans réserve.

Coin St. Anne et Royale.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées

166..........Rue du Canal..........166

ELKIN & CO.,

REÇOIVENT, en ce moment,

Tapis velours et de Bruxelles,

TROIS PLIS et INGRAIN.

STORES ET RIDEAUX POUR FENETRES

Prix modiques.

P. E. THEARD,

Ex-Juge à la 4ème Cour de District,

AVOCAT,

No 8 RUE ROYALE.

CONTRACTE avec les corporations, maisons de commerce, capitalistes et autres, par abonnement à l'année, pour une modique compensation.

S'occupe activement des affaires de commerce et d'assurance.

Se charge du règlement des successions et du Recouvrement des billets hypothécaires.

Donne des consultations gratuites de 9 hs à 10 ½ A. M. chaque jour.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c., &c.

No. 42, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement : Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins. Fruits et Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à ... à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

BLOOD, WOLFE & CO.,

Ale et Porter,

EN magasin et à vendre en lots au gré des acheteurs, en bon état et pouvant être expédiés.

M. DRUHAN, seul agent,

Au No 38 de la rue Commune.

CHARBON MOUNT CARBON.

A Vendre par

WASHINGTON MORTON,

au No 126 de la rue Gravier.

Commercial Restaurant,

107..........Rue de la Douane..........107

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

PROPRIÉTAIRES.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois à des prix réduits.

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

PENSION FRANÇAISE

MME SCHULTZ-GRAMMONT prévient ses amis et le public en général dont elle sollicite le bienveillant patronage, qu'elle tient au No 126 rue Douane, entre Bourbon et Dauphine, une pension, une table excellente, des chambres fort convenables et parfaitement meublées, à un prix modéré; en un mot on trouvera dans cet établissement tout le confort désirable.

Les habitants de la campagne sont spécialement invités à descendre au No 126 de la rue Douane. Le prix de la pension est de $8 par semaine.

Aux Voyageurs.

DES personnes mal intentionnées ayant fait courir le bruit que le RESTAURANT COSMOPOLITAIN était vendu et fermé, nous croyons nécessaire de le démentir. L'établissement reste ouvert sous la direction de ses premiers propriétaires qui, comme par le passé, ne négligeront rien pour plaire à leur clientèle.

M. ET MME CHAPLAIN.

Voiliers, etc.

CASSIDY & MILLER,

VOILIERS et agents pour la vente de duck en coton, fabricants de tentes, prélats, etc., au No 84 de la rue du Camp. On trouvera chez eux tout prêts, les articles qui se rattachent à leur genre de commerce.

P. DÉJAN,

Marchand de Meubles,

Encoignure Dauphine et Quartier.

PRÉVIENT ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de meubles qu'il vendra à des prix d'une modicité sans pareille.

Ameublements complets en bois de rose, acajou, ou noyer pour chambres à coucher, de $60 à $125; ameublements pour salons, de $60 à $300; ameublements pour salles à manger de $20 à $75. M. DÉJAN invite les personnes qui ont des achats de ce genre à faire à visiter son magasin avant d'aller ailleurs.

Avis.

LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent en recouvrer le montant en s'adressant à

J. G. EUSTIS,

Avocat, commissaire des Etats-Unis.

No 38 de la rue Carondelet, N.-O.

Salle 2037 du Bureau de la poste.

Changement de local.

A. BIDWELL & Co.,

Marchands de provisions,

Ont transféré leur magasin du No 283 de la rue Poydras

—AU—

No 96 de la rue des Magasins, entre les rues Poydras et Lafayette.

Bisulfite de Chaux de Bonnabel

TOUS les sucriers habiles savent que depuis vingt-cinq ans le bisulfite seul est le seul article auquel on peut se fier pour la défécation et à la conservation des jus de la canne.

H. BONNABEL,

27 North Peters Street, entre les rues Douane et Bienville.

JAS. S. KNAPP,

D. D. S.,

Au No. 15 de la rue Baronne, près Canal.

Est de retour à la Nouvelle-Orléans. On le trouvera au No 15 de la rue Baronne, près Canal, où il exerce la profession de dentiste depuis vingt-quatre ans.

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.,

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 126 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.

... Dentition de dents sans douleur avec le chloroforme ...

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 26 OCT—CLASSE No 254.

65	15	74	29	36	28	30	16	23	4	49	2

Les tirages ci-dessus, publiés tous les jours dans ce journal, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 26 oct. 1874.

H. PERAL,
KAHNHEFFER,
Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 8.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers de tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
L. BRETON.

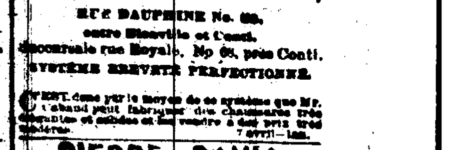

C. H. ZIMMERMANN,

Au No. 126 de la rue du Canal.

S'est assuré les services d'un opticien de premier ordre.

Il pose exactement les verres. Répare avec soin les lunettes et les lorgnettes. Fait sur commande, et met à neuf les lorgnons, montures en écaille, les ... les bouteilles, etc.

Liquidation Positive.

P. MALLARD,

55 Rue Royale.

APPELLE de nouveau l'attention du public sur son beau stock de meubles et articles de fantaisie, étoffes, rideaux, ... etc. ..., le tout au-dessous des prix de fabrique ou d'importation.

Les personnes désirant monter leur maison y trouveront une bonne occasion et devront se hâter afin d'avoir un choix, car de jour en jour la marchandise s'écoule rapidement, étant vendue à des prix remarquablement bas marché devant être en liquidation pour le 31 Décembre 1874.

INSTITUTIONS.

Ouverture du Collége Ste.-Marie,

Jefferson, Paroisse St-Jacques, Lne.

CE Collége que dirigent les Pères de la Société de Marie (Maristes), rouvrira MARDI, ... Il est situé sur le fleuve Mississippi, à ... lieues de la Nouvelle-Orléans et est desservi par le chemin de fer. Pour les détails, voir l'annonce.

Très Rev. J. B. ELIOT, S. M., Président.

Ecole du jour et du soir,

de CHAS. CARON, 163, rue des Remparts.

Professeur d'Anglais et de mathématiques,

de Français — Chas. Caron.

d'Allemand — G. Mayer.

d'Espagnol — Ricardo Robles.

d'Ecriture — E. B. Montgomery.

M. Miller donne aussi des leçons particulières de Latin.

PRIX { Classes de jour de $2 à 7 par mois, de nuit $2 à 3 ... Pensionnaires de 20 à 25 ...

St-Aloysius Academy,

Au coin des rues Chartres et Quartier.

LA prochaine session de cette institution tenue par les frères du Sacré Cœur, commencera LUNDI, 1er octobre. Le cours est commercial et comprend le français, l'anglais et l'allemand ainsi que les arts. Pour les détails, s'adresser à l'établissement.

ELIE BOUGLERE.

Marchand de bordeaux au cyprès.

PIQUETS pour barrières d'habitations et de terrains, boucauts et barils, merrains, douves pour sucre et barils à mélasse, les prépare pour refinerie à Chartres et à la ..., et à la ... général.

Au No 1 ... de la RUE DE LA DOUANE.

H. BONZANO,

COURTIER DE DOUANE.

Bureau, No. 2, rue Custom, entre Douane et Bienville, vis-à-vis la Douane.

NLLE-ORLÉANS.

AU PROGRÈS.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

RUE DAUPHINE No. 68,

entre Bienville et Conti.

Succursale rue Royale, No 68, près Conti.

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des Chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés.

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.

PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.

Au No. 161 de la rue Royale entre les rues Bienville et Conti.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être dévissées; elles ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en 1871 et la médaille en argent en 1872.

P. SUARES.............M. SUARES

Premières prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.

La Flor de los Tabacos.

Dépôt de Cigares de

P. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS,

............Rue Gravier............

Entre Magasins et Tchoupitoulas.

Prompte exécution des commandes. Notre fabrique est la plus ancienne de la ville; et nous offrons aux marchands de la ville et de la campagne des cigares du pays et importés de la Havane de qualité supérieure et au détail, aux prix les plus modérés du marché.

ASSURANCE SUR LA VIE

New York Life Insurance Company

(ETABLIE EN 1845.)

Actif..........$25,000,000

Revenu Annuel au delà de..........$8,000,000

PURMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection des ...

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES-TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, au véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44..........RUE CARONDELET..........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, s'élevant à ...

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs, S. H. Kennedy,
E. P. Mioton, Saml. Smith,
Thos. A. Adams, Fr. Wintz,
Carl Ocvara, S. O. Nelson,
L. B. Cain, Paul Fourchy,
Geo. Fournier, Fr. Camerden,
T. J. Semmes, J. H. Legwigsen,
J. S. Walton, Wm. S. Pike,
E. Poole, Wm. E. Schmidt,
S. Forchelmer, A. Chiapella,
F. H. Sampson, J. A. Duffilho.

MÉDECINS-EXAMINATEUR

A. G. Mattier, M. D. John W. Caldwell, M. D.

Chs. Turpin, M. D.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de ...

APPARTENANT A MM WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des modèles les plus modernes.

E. N. LAVILLEBEUVRE.

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

......RUE TCHOUPITOULAS......

NOUVELLE-ORLÉANS.